PRESENTATION GENERALE
DE LA PARTIE « MARCHÉ SPÉCIFIQUE » DU PROGRAMME ESMS NUMERIQUE
(Phase d'amorçage)

Si vos interrogations portent sur:

- La constitution des grappes d'établissements
- Les modalités de subventions des grappes d'établissements
- Les modalités du programme ESMS

Il convient de se rapprocher des ARS et de la CNSA

L'accès au SAD par l'Organisme gestionnaire (OG) porteur du projet :

La seule obligation demandée aux établissements par la CNSA est d'accéder au SAD mis en place par le Resah en renvoyant au Resah la convention suivante:

« Convention d'accès au SAD n°2021-018.v2 »

Convention téléchargeable via le site du Resah et à renvoyer à l'adresse indiquée page 4 du document
(en fonction de votre localisation géographique)

Le Resah a mis en place une offre de prestations de services d'accompagnement facultatif :

Pour bénéficier d'un accompagnement du Resah l'OG consulte
la présentation relative aux formules d'accompagnement « Accompagnement des OG »

Les échanges directs entre les établissements et le Resah interviennent uniquement
dans le cadre d'une formule d'accompagnement

Présentation synthétique du SAD

Qu'est-ce qu'un SAD ?

- **Un système d'acquisition dynamique (SAD) est une procédure entièrement électronique permettant le référencement au fil de l'eau de candidats (ici des éditeurs de DUI) en vue de la passation de marchés spécifiques, (contractualisation avec les éditeurs) par les organismes gestionnaires (OG).**
- **Le Resah ne dispose pas d'offres ni de devis de solution DUI.**
- **Les organismes gestionnaires passent leur marché spécifique pour contractualiser avec un éditeur à l'aide d'un kit de passation dédié.**
- **Pour ce faire l'OG signe la Convention d'accès au SAD n°2021-018.v2.**
- **La liste des éditeurs référencés est disponible auprès des ARS et est transmise sur demande des porteurs de projets ayant conventionné avec le Resah.**

N°	Catégories du SAD (L'OG choisit la catégorie qui correspond à sa situation)
1	« Solution DUI en mode abonnement (SAAS) à destination des ESMS PA »
2	« Solution DUI en mode acquisition (On Premise-infrastructure de l'OG) à destination des ESMS PA »
3	« Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS PA »
4	« Solution DUI en mode abonnement (SAAS) à destination des ESMS PH »
5	« Solution DUI en mode acquisition (On Premise-infrastructure de l'OG) à destination des ESMS PH »
6	« Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS PH »
7	« Solution DUI en mode abonnement (SAAS) à destination des ESMS AAD »
8	« Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS AAD »

Rappel de la mécanique du projet ESMS numérique pour sa partie « marchés publics » (SAD et Marchés spécifiques)

Le Resah:

- Pilote le SAD, reçoit et admet les candidatures
- Transmet la liste des candidatures aux OG via leur ARS
- Constitue un Kit de passation des marchés à disposition des OG
- Propose des formules d'accompagnement à la passation pour les OG
- Propose son offre d'AMO, de matériels informatiques et plusieurs offres disponibles pour les besoins de l'OG

L'OG:

- Passe son marché spécifique de la catégorie choisie
- Peut se faire accompagner par le Resah y compris par un AMO par exemple au travers des formules d'accompagnement proposées par le Resah.

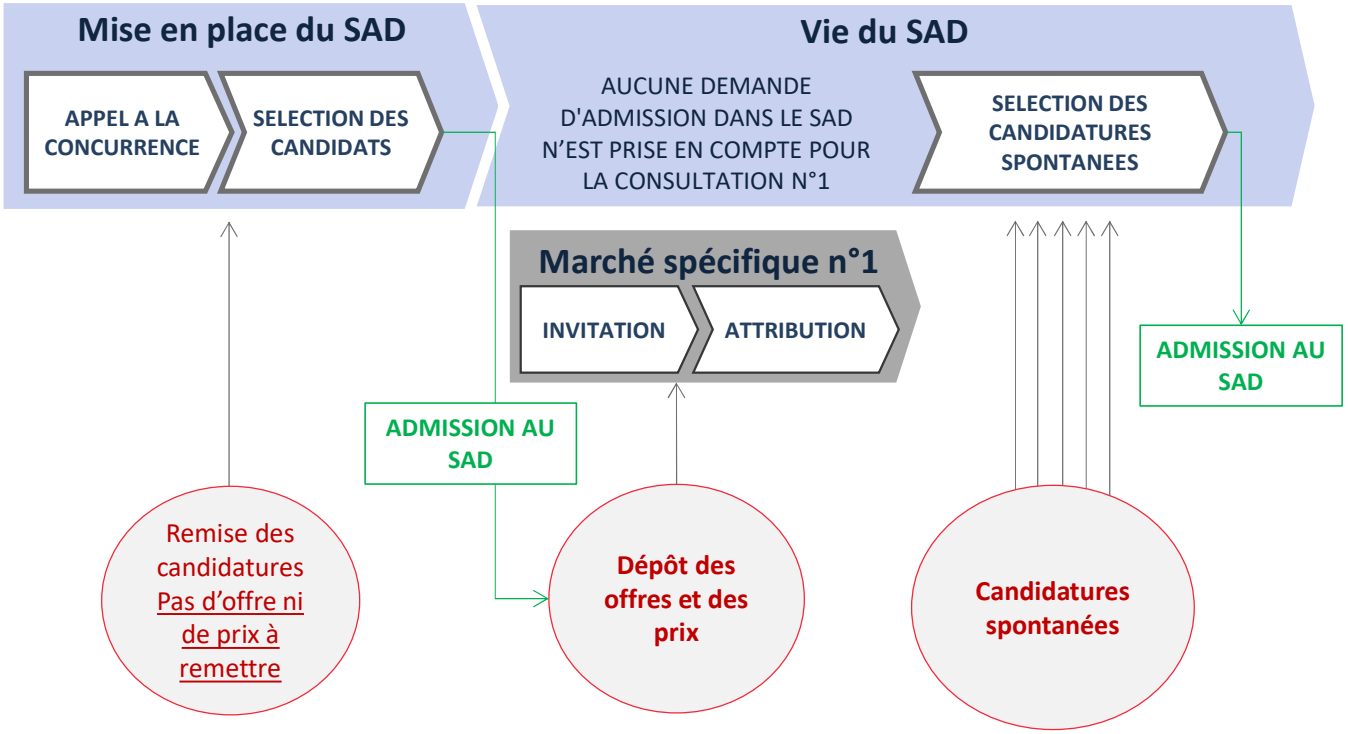

Quel type de projets DUI est couvert par le SAD ?

Les projets de mise en conformité de la solution DUI déjà en production au sein de la grappe

- Dans ce cas l'OG consulte uniquement l'éditeur propriétaire de la solution concernée

(Un exemple d'attestation d'exclusivité est proposé dans le kit de passation pour les OG concernés)

Le délai moyen de passation est de 1 à 2 mois

Les projets d'acquisition d'une solution de DUI

- Dans ce cas l'OG consulte l'ensemble des éditeurs référencés dans la catégorie choisie du SAD à date.
- L'OG respecte l'égalité de traitement de l'ensemble de ces éditeurs et analyse leur offres à l'aides des critères prévus.

Le délai moyen de passation est de 2 à 5 mois

Ces délais ne concernent pas les délais d'accompagnement des OG par le Resah. Ils sont des délais moyens en marchés publics

Comment est constitué le kit de passation mis à disposition des OG pour qu'ils passent leur marché ?

Mode d'emploi & FAQ

Pièces du dossier de consultation (DCE) à adapter par l'OG avec son AMO:

- L'invitation à soumissionner
- L'Acte d'engagement (AE)
- Le CCAP
- Le document de recensement des besoins
- L'annexe 3 au CCTP
- L'annexe au Cadre de réponse technique
- Le BPU (La colonne « SCENARIO » du BPU)

Pièces du dossier de consultation (DCE) fixes:

- Le CCTP national DUI et ses 1 et 2
- Le Cadre de réponse technique (CRT) avec possibilité pour l'OG d'ajouter des annexes
- Le BPU (sauf colonne « SCENARIO »)

Les pièces de procédure suivantes à adapter par l'OG :

- Le rapport type d'analyse des offres et ses annexes le cas échéant
- La grille type d'analyse des offres techniques, financières et bilan
- Le courrier type de convocation à l'audition (le cas échéant)
- Le procès-verbal type d'audition (le cas échéant)
- Le courrier type d'attribution
- Le courrier type de rejet de l'offre
- Le courrier type de notification du marché

SYNTHESE DES ETAPES DE LA CONTRACTUALISATION (PROJET DE MISE EN CONFORMITÉ)

ETAPE 1

Mes besoins

Pièces fixes:
- Le CCTP et ses annexes 1 et 2
- Le CRT et son annexe

Pièces à adapter:
- L'annexe 3 au CCTP (je ne conserve que les fonctionnalités métiers dont j'ai besoin dans mon activité)
- Le document de recensement des besoins (qui complète le CCTP)
- Le BPU (à compléter dans la colonne « scénario ».

ETAPE 2

Je constitue le dossier pour consulter l'éditeur

Pièces à adapter:
- Le CCAP à adapter
- L' acte d'engagement (AE) à adapter
- L'invitation à soumissionner (lettre à l'éditeur pour qu'il remette une offre)
- L'attestation d'exclusivité **(que l'éditeur doit renseigner et signer avant la contractualisation)**

ETAPE 3

Je consulte l'éditeur et reçois son offre

Je consulte l'éditeur via une plateforme de marchés publics.

L'éditeur transmet une offre et je vérifie qu'elle est complète (je récupère les pièces manquantes)

ETAPE 4

J'analyse l'offre de l'éditeur

- Je peux faire une démo (courrier de convocation et PV d'audition)
- Je vérifie que l'offre correspond à mes besoins et à mon budget. Je peux poser des questions de compréhension mais je ne peux pas négocier
- Je renseigne et signe le RAO (Rapport d'analyse)

Je vérifie (si ESMS médicalisé) que le DUI est interopérable sur au moins 2 services socles parmi:
MSSanté, DMP, e-Prescr.
Autres cas: interop avec une plateforme régionale

ETAPE 5

Je contractualise avec l'éditeur

- J'adapte la lettre d'attribution et l'envoi à l'éditeur.
- Je m'assure d'obtenir les pièces demandées.
- Seulement ensuite je signe l'AE
- J'envoie la lettre de notification et une copie de l'AE signé par voie électronique.

Le contrat démarre

SYNTHESE DES ETAPES DE LA CONTRACTUALISATION (PROJET DE D'ACQUISITION)

ETAPE 1

Mes besoins

Pièces fixes:
- Le CCTP et ses annexes 1 et 2
- Le CRT et son annexe

Pièces à adapter:
- L'annexe 3 au CCTP (je ne conserve que les fonctionnalités métiers dont j'ai besoin dans mon activité)
- Le document de recensement des besoins (qui complète le CCTP)
- Le BPU (à compléter dans la colonne « scénario ».

ETAPE 2

Je constitue le dossier pour consulter les éditeurs

Pièces à adapter:
- Le CCAP à adapter
- L' acte d'engagement (AE) à adapter
- L'invitation à soumissionner à adapter (à chacun des éditeurs) en précisant les critères de sélection des offres (voir kit de passation).

ETAPE 3

Je consulte les éditeurs et reçois leur offre

Je consulte tous les éditeurs de la catégorie du SAD via une plateforme de marchés publics

Je réponds aux questions de compréhension des éditeurs mais je ne modifie pas mes besoins

Je reçois les offres et je vérifie qu'elles sont complètes (je récupère les pièces manquantes)

ETAPE 4

J'analyse les offres

- Je peux faire une démo (courrier de convocation et PV d'audition)
- j'analyse les offres (respect des critères) avec la grille de classement.
- Le n°1 gagne
- Je renseigne et signe le RAO (Rapport d'analyse)

L'analyse technique concerne la précision des engagements par rapport à mes besoins.
L'analyse financière se base sur le montant total du BPU. Il doit être dans mon budget.
EGALITE DE TRAITEMENT DES EDITEURS !

ETAPE 5

Je contractualise avec l'éditeur n°1

- J'adapte la lettre d'attribution et l'envoi à l'éditeur n°1.
- Idem pour les lettres de rejet que j'envoies
- Je m'assure d'obtenir les pièces demandées au n°1
- Seulement ensuite je signe l'AE du n°1
- J'envoie au n°1 la lettre de notification et une copie de l'AE signé par voie électronique.

Le contrat démarre